

A R R E S T
D U C O N S E I L D' E S T A T
D U R O Y,

Qui Nomme les S.^{rs} Angran & Vatan Maîtres
des Requestes, pour dresser Procés verbal
des Billets de Banque placez en Rentes sur
la Ville, pour estre lesdits Billets brûlez en
l'Hôtel de Ville.

Du 23. Aoust 1720.



A P A R I S,
D E L' I M P R I M E R I E R O Y A L E

M, D C C X X



A R R E S T
DU CONSEIL D'ESTAT
DU ROY,

*Qui Nomme les S.^{rs} Angran & Vatan Maîtres des Requestes,
pour dresser Procès verbal des Billets de Banque placez
en Rentes sur la Ville, pour estre lesdits Billets brûlez en
l'Hôtel de Ville.*

Du 23. Aoust 1720.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

LE ROY s'estant fait représenter en son Conseil la Declaration de Sa Majesté du 19. du mois de Juin dernier, concernant les Rentes au Denier Quarante créées sur l'Hôtel de Ville de Paris par Edit du même mois; Et Sa Majesté jugeant

A ij

à propos de nommer des Commissaires pour l'Execution de l'Article II. de ladite Declaration, Oüy le Rapport. SA MAJESTÉ ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a Commis & commet les S.^{rs} Angran & Vatan Maîtres des Requestes ordinaires de son Hôtel, pour l'Execution de l'Article II. de ladite Declaration du Roy du 19. Juin dernier : Ordonne Sa Majesté que conformément à icelle il fera par lesdits S.^{rs} Commissaires dressé Procés verbal des Billets de Banque qui ont esté ou seront cy-aprés apportez au Tresor Royal pour l'acquisition desdites Rentes, Pour estre ensuite lesdits Billets de Banque brûlez audit Hôtel de Ville de Paris en presence des Prevost des Marchands & Echevins de ladite Ville, qui en dresseront pareillement Procés verbal. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Paris le vingt-troisième jour d'Aoust mil sept cens vingt. Signé PHELYPEAUX,